

NOTE concernant la **publication** du «**Bulletin**».

Le *Bulletin des Postes, des Télégraphes et des Téléphones* cesse, avec le présent numéro, d'être mensuel.

Il paraîtra désormais, sans périodicité arrêtée, au fur et à mesure des besoins.

Il sera utilisé comme voie normale de transmission au service des prescriptions administratives de l'Administration centrale, l'emploi de la circulaire autographiée ou dactylographiée devant être, à l'avenir, limité aux instructions d'ordre confidentiel et à celles qui présenteraient un caractère tout à fait exceptionnel d'extrême urgence.

En conséquence, le personnel qui recevra, à l'avenir, par l'intermédiaire du *Bulletin*, la plus grande partie des instructions et circulaires devra en faire, dès réception, une lecture attentive et en assurer, le cas échéant, l'application immédiate.



Extrait du : *Bulletin mensuel des postes et des télégraphes*, n°18, 1917 - p. 495

Les Bulletins Officiels des PTT

En septembre 1855, le premier *Bulletin mensuel de l'Administration des Postes* voit le jour. Cette publication périodique répertorie tous les textes officiels de l'Administration. Il remplace les circulaires, et autres textes officiels qui étaient diffusés au fur et à mesure de leur parution, ou regroupés de façon plus ou moins arbitraire et sans périodicité.

En 1878 (création du Ministère des postes et des télégraphes), le premier *Bulletin mensuel des Postes et Télégraphes* est publié en mai ; il est très vite composé d'une partie principale et d'une partie supplémentaire. On y trouve notamment mentionnés, jusqu'en 1914, les créations, modifications et suppressions des bureaux de poste en France.

En 1917, il est remplacé par le *Bulletin des Postes, des Télégraphes et des Téléphones*. Il perd sa périodicité et par mesure d'économie adopte plusieurs niveaux de diffusion.

A partir de janvier 1929, il s'intitule *Bulletin officiel du Ministère des Postes, des télégraphes et des Téléphones*.

En 1949, il est profondément remanié et devient le *Bulletin officiel des PTT*. Il a désormais des classements par domaines (couleurs différenciées dans la table puis dans le corps du volume), des indices de diffusion et un cadre de référence élaboré.

En 1976, une nouvelle modernisation est entreprise. Il y a désormais les *Bulletins officiels* permanents et les *Bulletins officiels* temporaires ayant pour vocation de disparaître en fin d'année.

Couleur	Sigle	Domaine
Saumon	Cab	Cabinet du ministre
Rose	SF	Direction générale des Postes, affaires financières
Vert	Po	Direction générale des Postes, courrier et messagerie et autres affaires
Bleu	T	Direction générale des Télécommunications
Blanc	P. As	Direction du personnel et des affaires sociales
Chamois	BC	Direction du budget et de la comptabilité

En 1991, après la réforme des PTT, seule La Poste continue la publication d'un *Bulletin officiel de La Poste*. La diffusion est désormais exclusivement interne.

A partir de 2008, les Bulletins n'existent plus qu'en version numérique, à usage interne.